



## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée Hélène Plourde, directrice-générale et secrétaire-trésorière,

**QUE** lors de la séance du conseil municipal tenue le 8 janvier 2018, monsieur le conseiller Alain Dubois a donné un avis de motion à l'effet qu'il y présentera pour adoption un règlement ayant pour effet d'adopter un code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c. 27).

**QUE** l'objet de ce règlement a pour effet de remplacer le règlement 369-2016 ayant pour but d'assurer l'adhésion explicite des membres du conseil de la municipalité de Mandeville aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

**QUE** ce règlement sera adopté lors de la séance du conseil municipal qui se tiendra le lundi 5 février 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 162A, rue Desjardins.

**DONNÉ à Mandeville ce 19 janvier 2018.**

**Hélène Plourde**  
**Directrice générale et**  
**Secrétaire-trésorière**